

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

| | | |
|------------------------------|---------------------|----------------------|
| | | MAINIE Ludovic |
| ARGENTIN Patrick | | ODIENNE André |
| AUBIN Béatrice | FRANCOIS Annick | PERNEL Jean-Luc |
| BARRIERE Jean | | PETIN Claude |
| | GROSSIN Anne | |
| | HAROU Patrick | RENAULT Jean-Claude |
| BROUT Cédric | HENON Véronique | SAEGAERT Elise |
| BUISSON Annick | | VAN DUFFEL Christine |
| | | |
| CORNILLOT Olivier | LEMARCHAND Thierry | |
| DELPORTE Daniel | | |
| DEVAUX Anne | LESUEUR Gérard | |
| <u>DOUBET Gilbert</u> | LETOUQ Marie-Claude | |

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOIZARD Annick, DUHAMEL Marjorie, RAMALHO-FONTAINE Sylvie, VESTU Emmanuel

| | |
|-------------|-----------------------------|
| LALLET Jean | Procuration à HAROU Patrick |
|-------------|-----------------------------|

ABSENTS : ADERAN Véronique, BOUSQUET Antoine, BUQUET Peggy, DUVALLET Agnès, GOUGEON Jean-Fabien, GUILLEMARD Céline, LE RISBE-LEHO Bénédicte, LEBOURG Belinda, LESUEUR François

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude PETIN a été élu secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 20/02/2020 **DATE D’AFFICHAGE** : 20/02/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 37 présents : 23 votants : 24

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

D 2020-009 Comptes de Gestion 2019 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes

de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

D 2020-010 Comptes de Gestion 2019 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

D 2020-011 Comptes de Gestion 2019 – Budget lotissement Delamare

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes

de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

D 2020-012 Comptes de Gestion 2019 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

D 2020-013 Comptes de Gestion 2019 – Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes

de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

D 2020-014 Comptes Administratifs 2019 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / solde |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement (total sauf 002) | 29 287.45 € | 56 589.30 € | + 27 303.69 € |
| Investissement (total sauf 001) | 78 514.96 € | 9 365.58 € | - 69 149.38 € |
| 002 Résultat reporté N-1 | - | - € | - € |
| 001 Solde d'inv. N-1 | 111 645.04 € | - € | - 111 645.04 € |
| TOTAL | 219 447.45 € | 65 954.88 € | - 153 492.57 € |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultat / Solde |
|--------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 29 287.45 € | 56 589.30 € | + 27 301.85 € |
| Investissement | 190 160.00 € | 9 365.58 € | - 180 794.42 € |

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

D 2020-015 Comptes Administratifs 2019 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / solde |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement (total sauf 002) | 8 303.23 € | 12 175.99 € | + 3 872.76 € |
| Investissement (total sauf 001) | - € | 2 290.00 € | + 2 290.00 € |
| 002 Résultat reporté N-1 | - | 76 659.17 € | + 76 659.17 € |
| 001 Solde d'inv. N-1 | - | 12 952.70 € | + 12 952.70 € |
| TOTAL | 8 303.23 € | 104 077.86 € | + 95 774.63 € |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultat / Solde |
|--------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 8 303.23 € | 88 835.16 € | + 80 531.93 € |
| Investissement | - € | 15 242.70 € | + 15 242.70 € |

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

D 2020-016 Comptes Administratifs 2019 – Budget lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / solde |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement (total sauf 002) | - € | - € | - € |
| Investissement (total sauf 001) | - € | - € | - € |

| | | | |
|--------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 002 Résultat reporté N-1 | € | 155 834.33 € | + 155 843.33 € |
| 001 Solde d'inv. N-1 | - 70 407.44 € | - | - 70 407.44 € |
| TOTAL | - 70 407.44 € | 155 834.33 € | + 85 426.89 € |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultat / Solde |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | - € | 155 834.33 € | + 155 834.33 € |
| Investissement | 70 407.44 € | - € | - 70 407.44 € |

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

D 2020-017 Comptes Administratifs 2019 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / solde |
|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement (total sauf 002) | 89 318.88 € | 98 188.90 € | + 8 870.02 € |
| Investissement (total sauf 001) | 52 964.02 € | 40 171.20 € | - 12 792.82 € |
| 002 Résultat reporté N-1 | - | 36 758.74 € | + 36 758.74 € |
| 001 Solde d'inv. N-1 | 1 757.20 € | - € | - 1 757.20 € |
| TOTAL | 144 040.10 € | 175 118.84 € | 32 835.94 € |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultat / Solde |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 89 318.88 € | 134 947.64 € | 45 628.76 € |
| Investissement | 54 721.22 € | 40 171.20 € | - 14 550.02 € |

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

D 2020-018 Comptes Administratifs 2019 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Mandats émis | Titres émis (dont 1068) | Résultat / solde |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement (total sauf 002) | 2 213 855.49 € | 2 685 833.28 € | + 471 977.79 € |
| Investissement (total sauf 001) | 2 188 321.53 € | 1 613 220.18 € | - 575 101.35 € |
| 002 Résultat reporté N-1 | - | 1 245 712.76 € | + 1245 712.76 € |
| 001 Solde d'inv. N-1 | 270 063.00 € | - | - 270 063.00 € |
| TOTAL | 4 672 240.02 € | 5 544 766.22 € | 872 526.20 € |

| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Résultat / Solde |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 2 213 855.49 € | 3 931 546.04 € | + 1 717 690.55 € |
| Investissement | 2 458 384.53 € | 1 613 220.18 € | - 845 164.35 € |

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2019 à l'unanimité.

D 2020-019 Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2020.

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le Département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

Par ces motifs,

VU l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2015/157 du 14 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU la délibération n°2016-01 en date du 5 janvier 2016, portant élection du Maire de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU l'avis des élus du Conseil Municipal présents lors de la présentation du 10 février 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

--> PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur les budgets de la commune pour l'exercice 2020

--> PREND ACTE de l'exercice du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tint le débat d'orientation budgétaire

--> DECIDE de voter le débat d'orientation budgétaire 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

D 2020-020 Affectation des résultats 2019 – Budget Espace Marchand

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

D 2020-021 Affectation des résultats 2019 – Budget Régie de Transport

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

D 2020-022 Affectation des résultats 2019 – Budget lotissement Delamare

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

D 2020-023 Affectation des résultats 2019 – Budget Assainissement

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

D 2020-024 Affectation des résultats 2019 – Budget Commune

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

D 2020-025 Subventions communales 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le versement des subventions communales 2020, dont le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande aux élus faisant partie de certaines associations concernées par ce vote de s'abstenir, soit :

- 2 abstentions pour le Comité des Fêtes du Thuit Anger
- 2 abstentions pour le Comité des Fêtes du Thuit Simer
- 3 abstentions pour le Comité des Fêtes du Thuit Signol
- 1 abstention pour le Club de l'Amitié
- 1 abstention pour l'AOTS
- 1 abstention pour PREHANDYS
- 1 abstention pour la Comédie de l'Oison
- 2 abstentions pour l'ATOP
- 1 abstention pour ZGEN

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité à l'exception des abstentions ci-dessus, la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions communales au titre de l'année 2020, et leur intégration au Budget Primitif de la commune.

D 2020-026 Taux d'imposition pour 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'application des taux suivants pour l'année 2020, pour l'ensemble de la commune nouvelle :

| | |
|------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 6,94% |
| Taxe foncière bâti | 18,39% |
| Taxe foncière non bâti | 40,23% |

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

D 2020-027 Budget Primitif 2020 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2020 à :

- section de fonctionnement : 56 000,00 €
- section d'investissement : 413 954,89 €

D 2020-028 Budget Primitif 2020 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2020 à :

- section de fonctionnement : 92 000,00 €
- section d'investissement : 96 742,70 €

D 2020-029 Budget Primitif 2020- Budget lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2020 à :

- section de fonctionnement : 475 366,02 €
- section d'investissement : 410 346,57 €

D 2020-030 Budget Primitif 2020- Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2020 à :

- section de fonctionnement : 3 317 903,00 €
- section d'investissement : 2 752 402,48 €

D 2020-031 Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Madame la trésorière principale,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

D 2020-032 Admission en non-valeur sur le budget Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil que des titres émis présentent des reliquats :

- 263,79 € sur le budget Commune à imputer sur le compte 6541.

Tout recouvrement étant impossible par la Trésorerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'admettre en non-valeur cette créance.

La présentation de toutes les informations budgétaires étant terminée, Monsieur le Maire remercie Madame RIVIERE pour sa présence et pour tout le travail consacré à la préparation des budgets.

D 2020-033 Projet d'implantation d'une maison France Services sur la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'implantation d'une maison France Services sur la commune. La circulaire du Premier Ministre datant du 1^{er} juillet 2019 a été transmise aux élus au préalable afin qu'ils puissent en connaître les détails.

Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents (Maisons France Services ou services publics itinérants comme les bus France Services)

- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet

- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

43 sites devraient ouvrir dès le 1^{er} janvier 2020 en Normandie.

Afin de préparer la prochaine vague de labellisation, Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Roumois Seine a décidé, lors de sa séance de Conseil Communautaire du 29 janvier dernier, d'intégrer la commune du Thuit de l'Oison dans un schéma d'implantation de Maisons France Services. Cette demande doit maintenant être validée par les services de l'Etat.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la création d'une maison France Services sur le territoire du Thuit de l'Oison

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires à la mise en place de ce projet et à signer tout document (conventions, etc) le concernant

Monsieur le Maire fait une mise à jour des informations communiquées avec la note de synthèse, finalement il n'y aura que 3 ou 4 structures implantées sur le territoire communautaire.

Madame HENON demande si le personnel affecté au fonctionnement de la Maison France Services sera issu du public ou du privé, Monsieur le Maire répond que des agents de la Mairie s'en occuperont.

D 2020-034 Adoption du rapport de la CLECT du 27 janvier 2020

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) a été créée entre la Communauté de Communes Roumois Seine et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 27 janvier 2020, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint.

Ce rapport a été notifié aux communes membres par le Président de la CLECT en date du 27 janvier 2020.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le présent rapport.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter-préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la CLECT du 27 janvier 2020,

Considérant la nécessité de délibérer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter le rapport de la CLECT ci-joint.

D 2020-035 Convention avec le SIEGE pour l'enfouissement des réseaux rue Delamarre (tranche 3)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 13 466,67 €
- en section de fonctionnement : 10 000,00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

D 2020-036 Convention avec le SIEGE pour l'enfouissement des réseaux rue du Coq – ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération n°2018-075 du 28 juin 2018 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux pour la rue du Coq.

En effet, la convention de participation financière votée à cette date mentionnait un montant de 20 000 € en section de fonctionnement pour la partie « FT » (réseau Télécom).

Il s'avère que depuis les travaux ont été réalisés, mais la participation de la commune à la partie « FT » est passée de 60% à 30%, soit à 12 500 € au lieu de 20 000 €. Cette modification fait l'objet d'une nouvelle convention de participation financière, que le Conseil Municipal doit approuver.

Après cet exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière annexée à la présente
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

D 2020-037 Participation financière de la commune pour l'acquisition par les administrés d'un robot tondeuse

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler cette année la participation financière de la commune à l'acquisition par les administrés d'un robot tondeuse.

Le montant de l'aide serait toujours de 100 €.

Les conditions pour en bénéficier seraient les suivantes :

- effectuer l'achat entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2020

- déposer la demande de participation communale en Mairie pour le 13 juillet 2020 au plus tard, accompagnée de la facture acquittée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement de cette participation financière aux administrés qui en feront la demande, dans les conditions définies ci-dessus.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe le Conseil que la nouvelle école maternelle a fait l'objet de quelques finitions pendant les vacances scolaires.

L'ALSH de nouveau proposé au Thuit de l'Oison a rencontré un franc succès, les agents sont très satisfaits de la nouvelle structure d'accueil.

Madame SAEGAERT en profite pour remercier les personnes qui ont participé au déménagement des 2 bâtiments.

* Monsieur le Maire remercie les agents techniques pour les travaux réalisés à la salle des fêtes Jean de la Fontaine au Thuit Simer, permettant la mise à disposition d'un nouvel espace pour organiser des réunions.

* Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle répartition des pièces annexes de la salle des fêtes Philippe Aubin a été décidée suite au déménagement de l'ALSH. Le Comité des Fêtes dispose dorénavant de 2 salles, le Club de l'Amitié d'une salle, et la dernière permet maintenant aux différentes associations de se réunir.

* Monsieur le Maire tient à féliciter Monsieur MAINIÉ pour l'organisation et le succès de la manifestation « Technocom 2020 » qui vient juste de s'achever.

* Monsieur le Maire informe le Conseil que se déroule ce jour la dernière séance de Conseil Municipal à la salle des fêtes Philippe Aubin.

En effet, la prochaine séance se tiendra dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, et ceci définitivement.

Monsieur le Maire tient, puisque c'est la dernière séance de la mandature, à remercier chaleureusement le Conseil Municipal, y compris les élus qui ne se représentent pas, pour tout le travail qu'il a effectué. Il est très fier du bilan de ce mandat, notamment depuis la fusion des 3 communes.

* Monsieur BARRIERE demande qui s'occupe du suivi des demandes faites en Conseil Municipal. Il fait allusion au problème qu'il a évoqué lors de la réunion du 23 janvier, concernant les terrains de tennis du Thuit Signol. Rien n'a été fait à ce jour. Monsieur le Maire va faire le nécessaire.

* Monsieur BARRIERE souhaite transmettre des informations suite à une réunion du SDOMODE à laquelle il a assisté la veille. Les déchets ne sont pas assez triés, la tarification incitative est évoquée. Madame VAN DUFFEL intervient, elle annonce que les Communautés de Communes subissent une augmentation de 6% de leur participation financière au traitement des déchets. Elle reconnaît que les manquements dans les consignes de tri auront pour tous, à terme, de grosses conséquences financières.

* Monsieur BARRIERE exprime sa surprise, il s'attendait à ce que des représentants de la liste adverse pour les élections municipales soient présents dans la salle, mais ce n'est pas le cas

* Madame HENON a beaucoup apprécié son expérience en tant qu'élue au sein du Conseil Municipal. Si elle ne souhaite plus en faire partie, c'est pour mieux se consacrer à l'association ATOP.

Elle en profite pour rappeler les deux prochaines manifestations : concert de musique bretonne vendredi 28 février à l'église du Thuit Signol et exposition photos les 14 et 15 mars au château du Bosc Féré. Et précise que la prochaine AG aura lieu à la médiathèque.

Monsieur le Maire ajoute que l'ATOP emménagera sous peu au Manoir.

La séance est levée à 19h45.

La prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu vendredi 20 mars 2020 à 18h30, dans la salle de Conseil Municipal de la Mairie (élection du Maire et des adjoints)